

l'an deux mil vingt -six
le seize juin à vingt heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. BARRE, BLANCHET, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, DUFOURNIER, FLOHIC, GIBAUD-AZIZA, IBRADJIAN,
LORIEROUX, MARTELET, MILON, MUNIER, SANTINHO

Date de convocation
11 JUIN 2026

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme BOUSSIOUS a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA
Mme LAROCHE a donné procuration à M. COSTEDOAT
Mme LECONTE a donné procuration à M. MARTELET
M. PERIOT a donné procuration à M. DUFOURNIER
Mme RICHARD a donné procuration à Mme MILON

**Date d'affichage
de la convocation**
11 JUIN 2026

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
22 JUIN 2026

M. DUFOURNIER a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 14

Votants 19

OBJET : Tarifs des repas pour 2026-2027

Mme la Maire rappelle les tarifs votés le 19 juin 2025 en vigueur au 1^{er} septembre 2025.

Mme la Maire rappelle que le Conseil Municipal n'a pas voté de hausse des tarifs des repas depuis le 1^{er} septembre 2022. Or, comme le prévoit le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide, l'attributaire applique sur les coûts des repas facturés à la commune une révision des prix.

Mme la Maire propose de répercuter la dernière révision de 2025, soit une hausse de 1,62 % sur les tarifs des repas à compter du 1^{er} septembre 2026, excepté pour les paniers repas puisque ce sont les familles qui fournissent le repas de leurs enfants et non le prestataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com

DÉCIDE de modifier les tarifs de repas pour l'année scolaire 2026/2027, applicables à compter du 1^{er} septembre 2026, fixés par conséquent à :

	Tarifs 2026/2027
Tarif normal	5,18 € TTC
Tarif réduit *	4,82 € TTC
Tarif adultes et portages	6,60 € TTC
Tarif « panier repas »	2,06 € TTC

*ce tarif s'applique aux familles dont 3 enfants au moins déjeunent à la cantine.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 22 juin 2026

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
Thibaut DUFOURNIER



REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2026

Application agréée E-legalite.com